

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 25 avril 2019	
Nom de l'établissement LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Chantale Goguen		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite proactive dans le but d'avoir des discussions et de réviser certains éléments du manuel de l'exploitant (nouveau règlement/loi). De nombreuses choses furent discutées, telles que : la procédure concernant les rapports d'incidents (majeurs versus mineurs), une révision d'où afficher les allergies constituant un danger de mort et quels documents remplir en collaboration avec la famille pour procédure en cas de réaction allergique, etc.

original signé par
Chantale Goguen

25 avril 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date